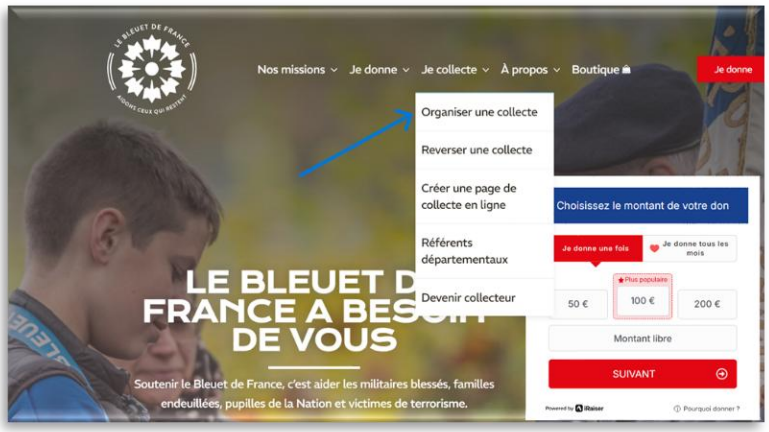
Organiser une collecte via la plateforme numérique

organisation-collecte.bleuetdefrance.fr

1. Accéder à la plateforme

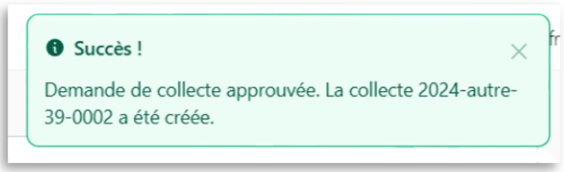
- Rendez-vous sur le site du Bleuet de France
 - Allez dans l'espace « Je collecte »
 - Cliquez sur l'onglet « Organiser une collecte »
 - Puis sur le bouton « Accéder à la plateforme de gestion des collectes »

- Un guide d'utilisation de la plateforme est disponible dans cet espace.



2. Créer une collecte

- Créer un compte sur la plateforme
- Renseignez le protocole de demande :
 - Nom de l'organisme
 - Dates et lieux de la collecte
 - Matériel déjà en votre possession
 - Matériel souhaité
- Soumettre le protocole pour validation



3. Validation & préparation

- Le collecteur reçoit :
 - ✅ L'autorisation officielle d'organiser la collecte
 - 📦 Le matériel nécessaire pour la collecte

- Si le protocole l'impose : déclarer la liste des collecteurs

4. Réaliser la collecte

- Organiser physiquement la collecte
- À l'issue de la collecte :
 - Ouvrir les troncs et rédiger le procès-verbal (disponible dans a rubrique « organiser une collecte » du site web)

5. Procéder au reversement

- Déclarer sur la plateforme de gestion en ligne les montants collectés.
- Procéder au reversement :
 - En ligne sur le site du Bleuet de France : https://www.bleuetdefrance.fr/je-collecte/reverser-une-collecte/
 - Par chèque à l'ordre du « Bleuet de France » : Adresse : 70 rue de l'amiral Roussin - 75015 Paris

✅ Points clés à retenir

- ✓ Tout passe par l'espace « Je collecte » du site officiel.
- ✓ Un protocole complet est à remplir et à faire valider.
- ✓ Suivre scrupuleusement le protocole (autorisations, matériel, déclarations).
- ✓ Le reversement doit être justifié et tracé.

Service Collecte & Dons du Bleuet de France
01 40 65 41 11 | collecte@bleuetdefrance.fr
70 rue de l'Amiral Roussin – 75015 PARIS